



# Plan de Parc 2020-2035

## Parc naturel régional de Chartreuse



Codex photo : D. Bruchmann; M. en page : P. N. C. Impression : Imprimerie du Parc de Châs, février 2020



Parc naturel régional de Chartreuse  
Place de la mairie  
38380 Saint Pierre de Chartreuse



0 1 km  
1:60000

### LEGENDE

\* Éléments participant à l'atteinte des objectifs de qualité paysagère

#### Préserver de l'urbanisation les espaces naturels et agricoles

- Mesures 111, 121, 122, 141, 212, 221, 222, 241, 312, 321, 352
- Pelouse sèche à préserver \*
  - Zone humide à préserver \*
  - Entité écologique remarquable à protéger (N2000, RNR, RNN, RBI et RBD, APPB, ENS, ZNIEFF de type 1) \*
  - Corridor écologique à préserver ou restaurer \*
  - Surface en agriculture biologique à préserver et développer \*
  - Espace agricole et pastoral à préserver \*

#### Garantir la fonctionnalité des continuités écologiques

- Mesures 121, 122, 221, 222, 311, 312
- Corridor écologique à préserver ou à restaurer (cf. carte thématique) \*
  - Cours d'eau d'intérêt écologique à préserver
  - Commune pratiquant l'extinction nocturne à conforter \*
  - Commune en réflexion ou pratiquant l'extinction nocturne de façon partielle, à encourager \*
  - Commune ne pratiquant pas l'extinction nocturne, à encourager ou à accompagner \*

#### Conserver les spécificités paysagères du territoire

- Mesures 111, 112, 131, 211, 212, 222, 231, 312, 352
- Front visuel externe à préserver \*
  - Site paysager remarquable (ponctuel) à préserver et valoriser \*
  - Site paysager remarquable (surficiel) à préserver et valoriser \*
  - Zone pastorale d'altitude à préserver et à renforcer dans sa multifonctionnalité \*
  - Labellisation Site Rivières Sauvages à déployer \*
  - Friche industrielle / site économique à reconverter \*
  - Carrière en activité à accompagner \*
  - Silhouette villageoise à conserver \*
  - Monument Historique ou site patrimonial remarquable \*

#### Développer une destination touristique 4 saisons respectueuse de son territoire

- Mesures 112, 141, 222, 352
- Pôle d'attractivité à qualifier prioritairement pour une meilleure gestion des sites et des publics \*
  - Pôle d'attractivité à qualifier pour une meilleure gestion des sites et des publics \*
  - Site de la Route des Savoir-faire (RSF) : des produits 4 saisons, expérimentiels et révélateurs de la Chartreuse à créer
  - Bureau d'information touristique
  - Site du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)
  - Chemin de grande randonnée (GR PDIPR) \*
  - Chemin de grande randonnée de pays (GRP PDIPR) \*
  - Chemin de promenade (PR PDIPR) \*

#### Renforcer la résilience du territoire au changement climatique

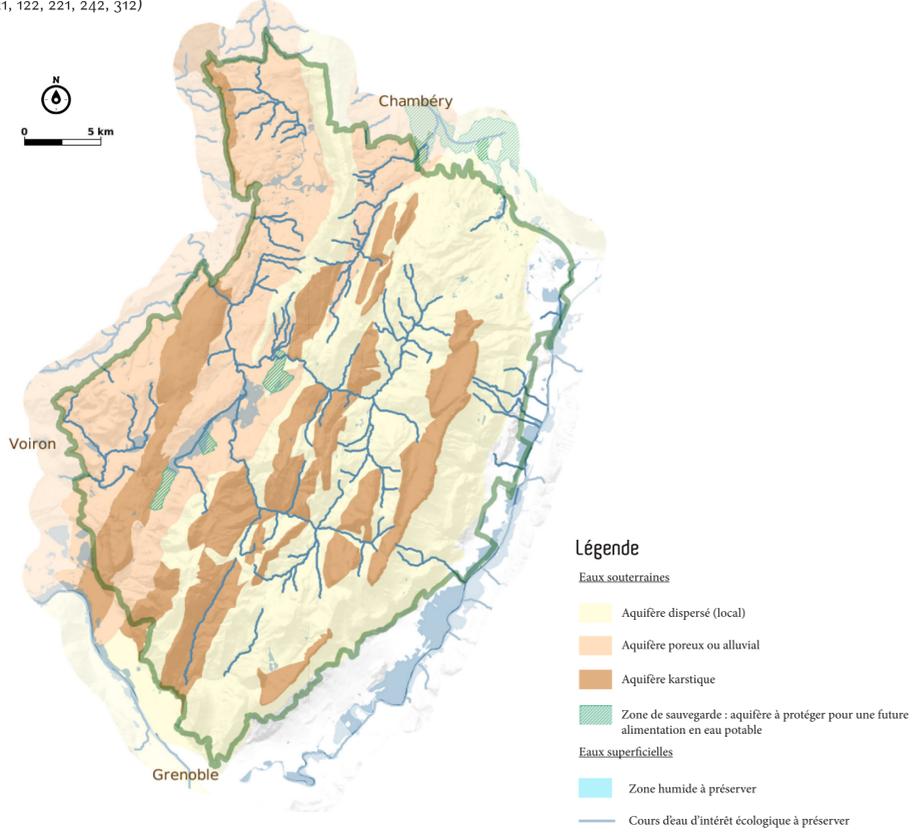
- Mesures 212, 321, 331, 332, 341, 352
- Commune disposant d'une initiative locale de covoiturage à animer
  - Axe principal sur lequel massifier l'utilisation collective de véhicules \*
  - Commune maillée par le dispositif d'autostop organisé à animer
  - Axe desservi par une ligne de bus occasionnelle sur lequel développer d'autres solutions de mobilité
  - Axe desservi par une ligne de bus régulière à conforter \*
  - Zone pertinente pour développer et favoriser l'intermodalité \*
  - Site touristique hivernal alpin \*
  - Site touristique hivernal nordique \*
  - Secteur non pourvu en 4G à réduire, pour faire du numérique une opportunité

- Périmètre d'étude du Parc de Chartreuse
- Forêt
- Bâti
- Gare SNCF située aux portes du territoire
- Parking-relais
- GRENoble Ville-Porte de Parc (Chambéry - Grenoble - Voiron)

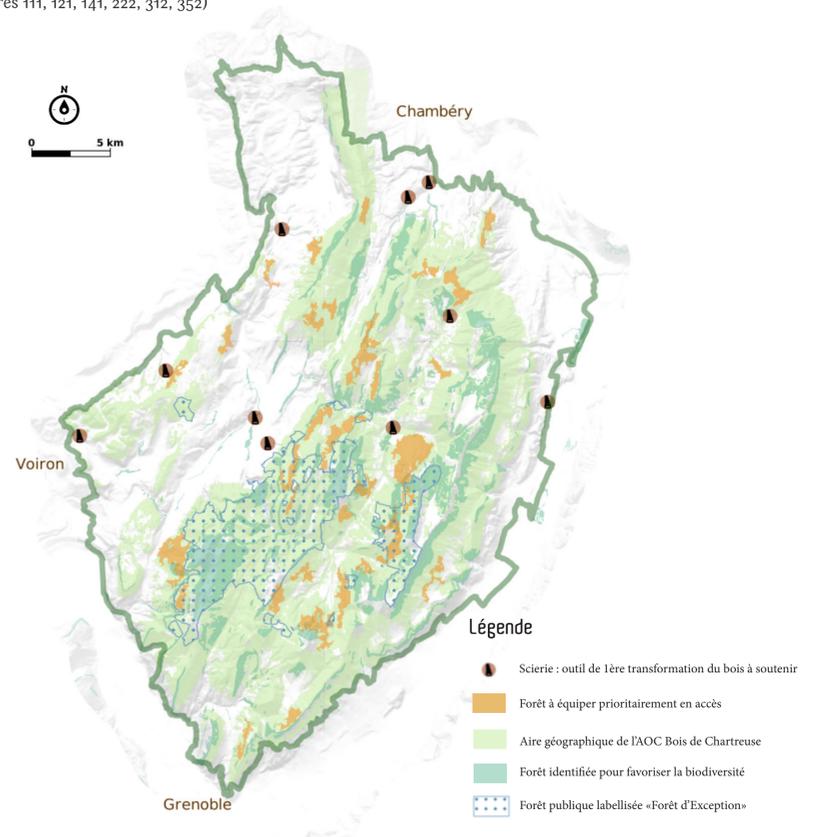


# CARTES THEMATIQUES

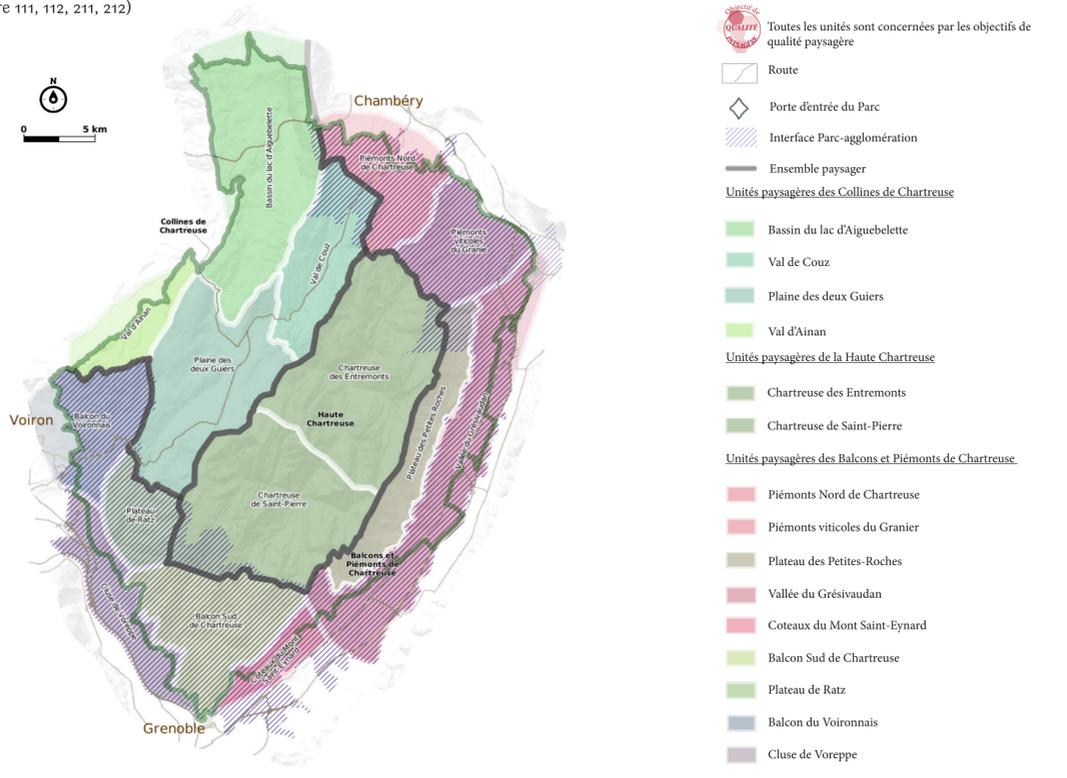
## Milieux aquatiques et ressources en eau (mesures 121, 122, 221, 242, 312)



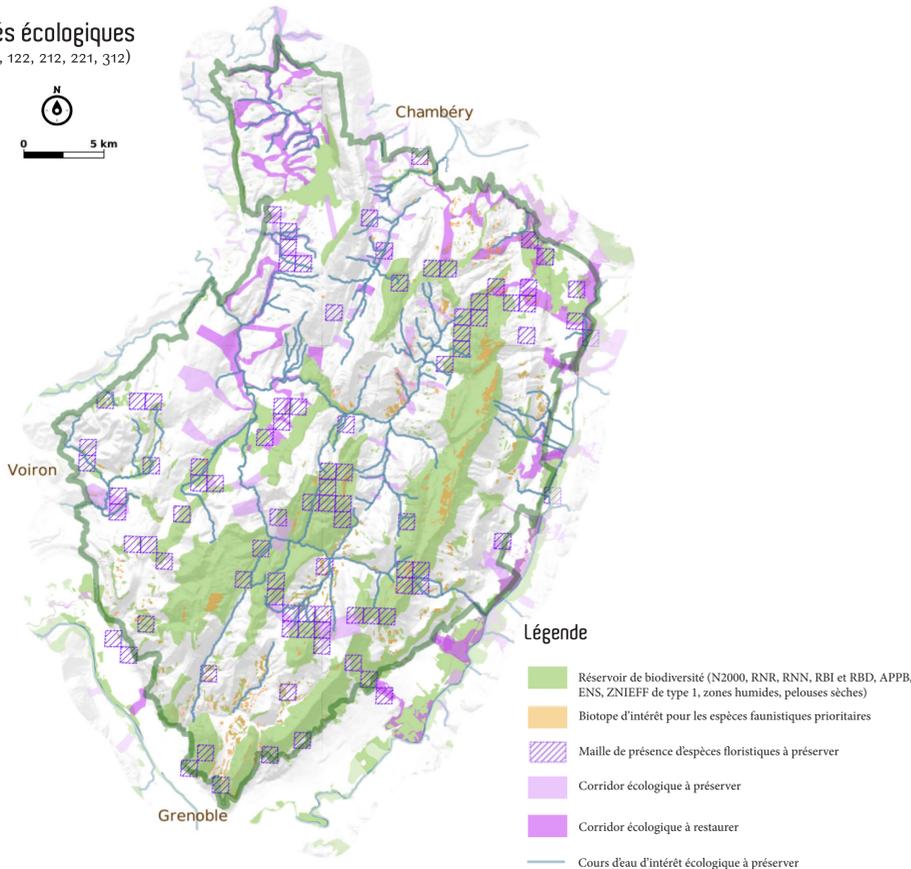
## Forêts et ressources en bois (mesures 111, 121, 141, 222, 312, 352)



## Paysages (mesure 111, 112, 211, 212)



## Continuités écologiques (mesures 121, 122, 212, 221, 312)



## Loisirs motorisés (mesures 121, 212, 221, 222, 312)

